

Covid-19: protocole sanitaire renforcé au lycée, le nouveau bac "adapté" (Blanquer)

Paris, 5 nov. 2020 (AFP) -

Pour répondre à l'aggravation de l'épidémie de Covid-19, le protocole sanitaire va être renforcé dans les lycées, qui pourront basculer vers davantage de cours à distance à condition de conserver au moins 50% de cours en présentiel, a annoncé jeudi soir le ministre de l'Education.

Et pour tenir compte des conséquences de la crise sur la préparation du baccalauréat, Jean-Michel Blanquer a aussi annoncé des adaptations, notamment l'annulation des épreuves d'évaluation communes de Première et Terminale au profit du contrôle continu.

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, la grogne montait pour dénoncer un protocole sanitaire jugé, par beaucoup, insuffisant dans des lycées aux classes souvent bondées.

Les mesures en place depuis la rentrée "sont à l'évidence plus difficiles à appliquer au lycée, où les déplacements des élèves sont plus nombreux et plus fréquents, et l'organisation de la restauration scolaire plus complexe", reconnaît le ministre dans un courrier transmis aux chefs d'établissement, après avoir consulté les organisations syndicales.

Afin de limiter les risques de contagion du virus, "il convient désormais que chaque lycée établisse un plan de continuité pédagogique, mis en oeuvre jusqu'aux prochains congés scolaires, qui garantisse au moins 50% d'enseignement en présentiel pour chaque élève", demande-t-il.

"Tous les élèves doivent travailler pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours, en classes virtuelles ou en autonomie", précise-t-il.

Mais chaque établissement peut s'organiser comme il le souhaite en privilégiant "l'accueil en demi-groupes", "l'accueil par niveau" ou "le travail à distance un ou deux jours par semaine".

M. Blanquer demande qu'une "attention particulière soit apportée aux lycées professionnels pour lesquels la mise en oeuvre de l'enseignement à distance est rendue plus complexe".

Parallèlement, "pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique", le ministre a aussi décidé des mesures, "à titre exceptionnel", pour cette année 2020-2021, où devait pleinement entrer en vigueur le nouveau bac.

Les évaluations communes (anciennement appelées E3C) prévues en Première et Terminale seront annulées et remplacées par le contrôle continu grâce à la prise en compte des notes du bulletin scolaire.

Cette mesure concerne l'histoire-géographie, les langues vivantes, et la spécialité qui n'est pas poursuivie en Terminale, ainsi que les mathématiques pour la voie technologique et l'enseignement scientifique pour la voie générale.

Les épreuves terminales sur les enseignements de spécialité prévues en mars prochain seront, elles, maintenues mais leurs modalités adaptées.

asm-ito/jt/cbn

Afp le 05 nov. 20 à 21 16.